

NON AUX MARIAGES FORCÉS AU BURKINA FASO



Les mariages précoces et forcés sont une pratique courante au Burkina Faso. Les filles y sont souvent mariées dès l'âge de 11-12 ans par leur famille à des hommes beaucoup plus âgés, qui leurs font subir de multiples violences.

Au Burkina Faso, des milliers de femmes et de filles sont victimes de mariages précoces et forcés. La majorité des filles sont mariées dès l'âge de 11-12 ans afin que leurs parents puissent bénéficier de la dot. Les filles qui sont obligées de se marier par leur famille sont rarement envoyées à l'école et n'ont que peu ou pas d'instruction.

ABUSÉES DANS LEUR FOYER

Une fois mariées, les filles sont censées accomplir la grande majorité des tâches ménagères telles que le nettoyage, le transport de l'eau et la cuisine, ainsi que le travail à la ferme. On s'attend également à ce qu'elles aient beaucoup d'enfants qu'elles sont censées élever, alors qu'elles sont encore elles-mêmes des enfants. C'est presque toujours le mari qui décide si et quand avoir des enfants et combien en avoir, ainsi que l'utilisation ou non de la contraception.

Les risques associés à de tels mariages sont nombreux pour les filles. Elles subissent des violences sexuelles et des violations de leurs droits sexuels et reproductifs. Nombre d'entre elles sont physiquement immatures et risquent de mourir pendant la naissance d'un enfant, ou sont confrontées à des problèmes de santé qui mettent leur vie en danger ou qui changent leur vie, comme la fistule obstétricale.

UNE PRATIQUE COMMUNE AU BURKINA FASO

Selon l'UNICEF, avec un taux de prévalence de 55 %, le Burkina Faso est l'un des pays où le nombre de mariages précoces et forcés est le plus élevé. Le rapport de l'UNICEF sur la situation des enfants dans le monde en 2015 montre qu'entre 2005 et 2013, 52% des filles au Burkina Faso étaient mariées avant l'âge de 18 ans, tandis que 10% des filles l'étaient avant l'âge de 15 ans.

L'ETAT RESPONSABLE

La loi interdit les mariages précoces et forcés mais elle n'est pas strictement appliquée au Burkina Faso. En effet, l'âge légal du mariage est de 17 ans pour les filles et de 20 ans pour les garçons, mais une dérogation spéciale peut être demandée au tribunal pour le mariage à un plus jeune âge (moins de 15 ans pour les filles et moins de 18 ans pour les garçons).

En novembre 2015, le Burkina Faso a finalisé une stratégie nationale visant à mettre fin au mariage des enfants d'ici 2025 et le Ministère de la Justice a promis d'éradiquer le mariage précoce et forcé et de réviser le code pénal dans un communiqué de presse.

Deux ans après cette mesure et cet engagement positifs, il n'y a pas eu d'action concrète visant à mettre fin aux mariages précoces et forcés. En conséquence, de nombreuses filles continuent d'être mariées avant l'âge de 18 ans et sans leur consentement.

Signez et aidez nous à faire pression sur le gouvernement burkinabé pour qu'il renforce sa législation en matière de mariages précoces et forcés.